

# VILLE D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE

DÉPARTEMENT de la MANCHE

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

### CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 MARS 2010

L'an deux mille dix, le vingt trois du mois de mars à seize heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CAUVIN.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mr Bernard CAUVIN, Président,

Mr Pierre BIHET, Mme Annick GODEFROY, Mr Jean-Pierre LELOY, Mme Nelly LEMARINEL, Mr Louis POUTAS, Mme Marie-Claire BAUDIN, Mr Dominique HÉBERT, Mme Odile LEFAIX-VÉRON, Mr Arnaud CATHERINE, Adjoints,

Mme Marie-Odile LECRÈS, Mr Ismaël CHENINA, Mr Christian MONTÉCOT, Mme Dominique JULLIEN, Mme Marianne THÉVENY, Mr Michel MELET, Mme Christiane COLSON, Mr Patrick LEBARILLIER, Mr Jean-Pierre BIGAY, Mr Marc SPAGNOL, Mr Christophe LUCE, Mr Arnaud BAUDRY, Mme Florence DUBOIS, Mme Isabelle MARIVAUX, Mme Jeannine BALAVOINE, Mr Jacques HUBERT, Mr Alain LEMAÎTRE, Mme Marie-Annick GUILLOT.

#### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Colette HÉLIE	⇒ a donné pouvoir à Pierre BIHET
Mr Jean-Pierre ROUXEL	⇒ a donné pouvoir à Nelly LEMARINEL
Mr Michel MELET	⇒ a donné pouvoir à Jean-Pierre LELOY à partir de 17 h 15
Mme Christine DORY	
Mme Isabelle MARIVAUX	⇒ a donné pouvoir à Dominique HEBERT à partir de 17 h 45
Mme Marie LEPOITTEVIN-DUBOST	⇒ a donné pouvoir à Marie-Claire BAUDIN
Mme Jeannine BALAVOINE	⇒ a donné pouvoir à Alain LEMAITRE jusqu'à 16 h 20
Mme Marie-Annick GUILLOT	⇒ a donné pouvoir à Annick GODEFROY jusqu'à 17 h 00
Mr Alain BRUNET	⇒ a donné pouvoir à Jacques HUBERT

---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Odile LECRÈS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

---

Après avoir adopté le compte rendu de la réunion du 02 février 2010, le Conseil Municipal est passé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

## **2010-03-01 – RAPPORT DE DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **2010-03-02 – VOIE DE CONTOURNEMENT SUD-OUEST DE L'AGGLOMÉRATION**

Dans le cadre de l'élaboration du schéma routier départemental pour la période 2010-2021, le Conseil Général a engagé les études d'une voie de contournement de l'agglomération joignant la RN 13 à la route départementale 901.

L'étude de cinq variantes a été menée et c'est sur cette base que s'est prononcé le Conseil Municipal d'Equedreuil-Hainneville le 2 février dernier en privilégiant la variante 4, réaffirmant le principe de la continuité d'une voie express, au regard des arguments relatés dans les conclusions du rapport, notamment un coût moindre, un impact sur l'agriculture et sur l'environnement moins pénalisant.

Depuis octobre 2009 le Conseil Général a engagé des études complémentaires. Celles-ci portent sur l'analyse comparative de trois variantes (NV1, NV2 et V4).

C'est donc sur la base de ce nouveau dossier, que pour délibération et avis, le Conseil Général saisit officiellement la Communauté Urbaine de Cherbourg et la ville d'Equedreuil-Hainneville, qui se trouve être la ville de l'agglomération la plus concernée par l'étude de ces variantes. Les conclusions de l'analyse multicritère conduite par le Conseil Général classent la variante 4 comme la plus favorable notamment en coût, impact environnemental et impact agricole. C'est le résultat d'un tracé qui réduit les ouvrages d'art, le bouleversement du régime hydraulique, les déblais-remblais, en longeant la RD 406.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a retenu le tracé de la variante 4, dans la continuité des précédentes analyses et délibérations du Conseil Municipal ;
- se prononce pour la requalification de la RD 16 à « 2 fois une voie » entre Le Bigard et la Belle Jardinière pour en assurer la sécurité et la fluidité, tout en prévoyant les acquisitions de terrains pour une deux fois deux voies ;
- souhaite que cette requalification se réalise de manière simultanée et identique sur la totalité du trajet entre le carrefour du Bigard et Bénécère.

En ce qui concerne la jonction de la voie de contournement / polyclinique – centre de secours, le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour la variante 2 sur l'avenue du Thivet, plus proche de la polyclinique et du futur centre de secours, évitant de surcroît la future zone d'habitat « Tôt Margannes ».

## **2010-03-03 – CENTRE DE LOISIRS ET DE VACANCES D'IMBRANVILLE – JUILLET 2010 - TARIFS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur les tarifs proposés pour le séjour d'été 2010, pour l'établissement d'une convention avec les organismes payeurs et a autorisé Monsieur le Maire, ou son adjoint, à procéder à la signature des dites conventions.

### **2010-03-04 – FESTIVAL DU CONTE « PASSEURS DE MOTS » 2010 – TARIFS**

Le festival « Passeurs de mots » aura lieu cette année du 08 au 16 octobre 2010 et les représentations auront lieu dans la salle polyvalente du nouvel espace Puzzle, l'ancienne école « Guérout » et à l'Agora, espace Cultures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a revalorisé les tarifs du festival « Passeurs de mots 2010 ».

### **2010-03-05 – FESTIVAL DU CONTE « PASSEURS DE MOTS » 2010 – DEMANDES DE FINANCEMENTS**

Afin de mener à bien le festival « Passeurs de mots » dont les tarifs viennent d'être votés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter la participation financière des partenaires habituels de la commune.

### **2010-03-06 – ASSOCIATION LE PALACE – ACTION « DÉCEMBRE EN CINÉMA » - RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'ANIMATION**

Chaque année à l'approche de Noël, les écoles de la ville se voient proposer des séances récréatives. Cette action connaît un vrai succès puisque chaque année plus de 800 enfants participent à cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à reconduire de façon expresse les termes de la convention concernant l'action « Décembre en cinéma » validée en Conseil Municipal du 31 mars 2009 et ce pour un an avec l'association « Le Palace ».

### **2010-03-07 – ASSOCIATION LE PALACE – LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT « RÉSEAU GÉNÉRIQUES » - ACTION « CINÉ-ÉCOLE » - RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'ANIMATION**

Dans le cadre scolaire, avec le soutien de la Ligue de l'Enseignement « Réseau Génériques », le Palace met en place, en concertation avec les enseignants, une programmation adaptée au niveau des élèves sur la base d'un film par trimestre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à reconduire de façon expresse les termes de la convention validée en Conseil Municipal le 31 mars 2009 et ce pour un an avec l'association « le Palace » et la ligue de l'enseignement de Basse Normandie « Réseau Génériques ».

### **2010-03-08 – SALLES MUNICIPALES – RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION**

Constatant une tarification un peu élevée pour les locations des salles communales et un manque de distinction entre les tarifs pratiqués pour les habitants de la commune et les « hors commune », la ville a souhaité réviser ces tarifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour appliquer les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.

### **2010-03-09 – ASSOCIATION 10 FUSION – CONVENTION DE PARTENARIAT - RENOUVELLEMENT**

Lors du Conseil Municipal du 21 octobre 2008, la ville d'Equedreville-Hainneville a décidé de faire une convention avec l'association 10 fusion pour créer des rendez vous majeurs à l'Agora.

Au vu des événements qui ont été produits et de la programmation 2010, on peut noter qu'un vrai travail de partenariat s'est mis en place entre l'association et la ville pour des prestations de grande qualité. C'est pourquoi il est proposé de modifier les termes de la convention tant sur la programmation, qui passe de 4 concerts à 3 (hors les « Rockeurs ont du cœur »), que sur l'aide financière apportée à l'association par la commune pour augmenter sa subvention qui passe de 1.000 à 3.000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association 10 fusion.

**2010-03-10 – ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES, DE CONTRÔLE JUDICIAIRE SOCIO-ÉDUCATIF, D'ENQUÊTE DE PERSONNALITÉ ET DE MÉDIATION PÉNALE (ACJM) – CONVENTION D'OBJECTIFS – AVENANT N°2 DE RECONDUCTION**

Dans le cadre du CISPD et dans l'optique de développement d'une démarche de partenariat avec les associations, la ville a mis en œuvre des permanences de proximité, notamment avec l'ACJM.

Cette association développe des actions de prévention et de soutien judiciaire, des services d'aide aux victimes et des actions collectives d'information et de prévention.

La convention, renouvelable expressément par avenant annuellement, vise la mise à disposition de locaux et l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement sur le renouvellement express de la convention avec l'ACJM et sur le versement d'une subvention de 6.000 € pour 2010.

**2010-03-11 – FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT – FONDS SOCIAL ÉNERGIE – ANNÉE 2010**

L'objectif de ces fonds est d'aider les personnes et les familles qui éprouvent des difficultés particulières à accéder à un logement décent et à s'y maintenir.

Pour l'année 2010 le montant de la subvention demandée est de 0,90 € par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur la participation financière, soit 16.265,70 €, et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions.

**2010-03-12 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ – ANNÉE 2010**

Ce fonds a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté. La ville est sollicitée à hauteur de 0,23 € par habitant, soit 4.156,79 € arrondis à 4.160 € pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur la participation financière de 4.160 € pour 2010 et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions.

**2010-03-13 – INFORMATION – PRU – PARKING RÉPUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du calendrier des travaux concernant l'aménagement du parking de la République.

**2010-03-14 – ACQUISITION DE L'IMMEUBLE 3 RUE DE BEUZEVILLE – ÎLOT BIGARD**

Le 28 août 2008, la collectivité recevait une déclaration d'intention d'aliéner concernant un immeuble inscrit au Programme d'Action Foncière (projet îlot Bigard) sis 3 rue de Beuzeville, pour un montant de 45.000 € auxquels s'ajoutaient les frais et honoraires de négociations de 5.700 €.

Le service des domaines a fixé la valeur du bien à 25.000 €. Les propriétaires ont, dans un premier temps, présenté une demande de recours gracieux auprès de la Communauté Urbaine, puis deux recours ont été déposés devant le juge administratif et le juge de l'expropriation.

Une négociation s'est donc engagée avec les propriétaires et un accord sur le prix de vente a été trouvé sur la base d'un prix d'acquisition à 25.000 € + 5.700 € de frais d'agence, auquel il faut ajouter 5.000 € de frais de procédure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de cette acquisition et a autorisé Monsieur le Maire adjoint à l'urbanisme à signer l'acte ratifiant cette cession ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

#### **2010-03-15 – AIDE COMMUNALE AU RAVALEMENT DE FAÇADE – VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

A la faveur de la mise en place de l'OPAH d'agglomération 2009-2013, le Conseil Municipal a décidé de conduire un dispositif d'aide aux propriétaires qui souhaitent engager des travaux de rénovation de façades en accompagnement du dispositif d'aide mis en place par l'établissement communautaire.

La ville a reçu un dossier de demande de subvention pour des travaux réalisés, conformes à la déclaration de travaux préalablement déposée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une subvention au propriétaire pour un montant de 84,18 €.

#### **2010-03-16 – TERRAIN VAUBAN – SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE ET DE L'ACTE AUTHENTIQUE – LECLERC-DRIVE**

En décembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé la commercialisation de parcelles rue Vauban au profit de Monsieur Morin, en vue de la création d'un entrepôt équipé d'un système drive.

Depuis, Monsieur Morin a constitué une société qui va se substituer à lui pour la vente et a également manifesté son intention de réaliser le bassin d'orage en lieu et place de la ville.

Suite à la consultation du service des domaines, le Conseil Municipal, moins 4 conseillers qui ont voté contre (Madame Balavoine, Messieurs Hubert, Lemaître et Brunet) a autorisé Monsieur le Maire adjoint à l'urbanisme à signer la promesse de vente au profit de la société Querimmo au prix de 40 € HT le m<sup>2</sup>.

#### **2010-03-17 – CESSION DU TERRAIN DES NOIRES MARES À LA SOCIÉTÉ SUN CITY - AUTORISATION**

La programmation du PLH prévoit la réalisation de 939 logements sur le territoire de la ville. Sur la zone des Noires Mares, l'objectif était de réaliser à minima 10 logements sociaux et 34 logements privés sur la totalité de la zone.

La société SUN CITY a proposé un aménagement sur le site répondant aux attentes de la commune. Le programme prévoit la réalisation de 35 logements par SUN CITY dont 12 logements à destination de l'organisme HLM Presqu'île Habitat.

L'offre financière est de 8 € par m<sup>2</sup>, conforme à l'estimation de France Domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de cette cession et a autorisé Monsieur le Maire adjoint en charge de l'urbanisme à signer la promesse de vente et toute autre pièce nécessaire.

#### **2010-03-18 – RUE DUBOST – RD 409 – RÉGULARISATION FONCIÈRE**

Suite aux travaux effectués lors de l'élargissement de la Rue Dubost, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord pour la cession, à titre gratuit, au département d'une partie de la parcelle BL 108 correspondant au trottoir actuel.

Monsieur le Maire adjoint en charge de l'urbanisme est habilité à signer tous les actes nécessaires pour permettre la cession de cette parcelle.

## **2010-03-19 – BRASSERIE-SNACK DE LA SALINE – CONVENTION D'OCCUPATION – AVENANT DE PROLONGATION**

En 2006, le Conseil Municipal avait retenu Madame Lesens pour exploiter la brasserie-snack de la Saline. Le terme de la convention (1<sup>er</sup> juin) n'est pas compatible avec une bonne exploitation de l'équipement sachant qu'il se trouve au milieu de la saison d'ouverture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant pour proroger cette convention jusqu'au 31 octobre 2010.

## **2010-03-20 – FRONT DE MER - AMÉNAGEMENTS**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des nouveaux aménagements prévus sur le site de la Saline.

Tout d'abord, le succès des premières aires de jeux a amené la municipalité à prendre la décision de compléter cette offre de loisirs. Une autre aire de jeux sera implantée sur ce même parc.

Concernant le promontoire, un nouvel aménagement paysager sera réalisé avec la création d'un accès piéton et la pose de bancs. Enfin, une réalisation sculpturale d'une hauteur de 6,5 mètres sur la thématique du grand départ sera installée sur cet espace.

## **2010-03-21 – AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – PROMONTOIRE – CONVENTION AVEC LA CUC**

Afin de pouvoir réaliser tous les aménagements nouveaux prévus sur le site de la Saline, il est nécessaire de solliciter une autorisation d'occupation du domaine public auprès de la CUC.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit pour une durée de dix années, renouvelable par demande expresse. La ville aura en charge l'entretien de la parcelle et des aménagements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire Adjoint en charge de l'urbanisme à intervenir à la signature de la convention d'occupation temporaire avec la Communauté Urbaine de Cherbourg.

## **2010-03-22 – PERSONNEL – VACATIONS – VISITES GUIDÉES DU PATRIMOINE**

Ces dernières années, la ville d'Equedreville-Hainneville a mis en place des visites du patrimoine à titre gratuit. Ces réunions ayant reçu un bon accueil du public, il est envisagé de renouveler cette expérience et de proposer de nouveaux sites à la visite.

Il est proposé de faire appel à un ou deux guides conférenciers. Cette mission n'ayant aucun caractère régulier, ces interventions sont rémunérées sur la base de vacations horaires de 87,50 € bruts l'heure.

Par ailleurs, il se peut que la collectivité ait recours à un graphiste pour l'élaboration d'une plaquette promouvant ces visites. La réalisation de cette dernière serait là aussi rémunérée, forfaitairement, pour un montant de 200 € bruts la plaquette.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement de ces vacations.

## **2010-03-23 – PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION D’UN POSTE D’ANIMATEUR TERRITORIAL CONTRACTUEL**

Après accord du conseil municipal de décembre 2009, un appel à candidature a été diffusé afin de créer un poste d’animateur territorial pour recruter un médiateur intergénérationnel / référent famille au sein du service Développement Social Urbain. Aucune candidature statutaire satisfaisante n’a permis un recrutement.

Une candidature s’est finalement distinguée, mais l’intéressée n’étant pas titulaire du concours de la fonction publique territoriale, il est envisagé de la recruter par voie contractuelle sur le grade d’animateur territorial.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

## **2010-03-24 – PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE À JOUR**

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs suite à plusieurs départs d’agents de la collectivité, mais également en application du tableau annuel d’avancement. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, a adopté ces modifications.

## **2010-03-25 – PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – AUTORISATION DE CRÉATION DE POSTE**

En juin 2003, le Conseil Municipal autorisait le recrutement par voie contractuelle d’un animateur territorial pour le service médiation de la Direction Sport Jeunesse. L’intéressé ayant réussi au concours de la fonction publique, il est proposé de le nommer sur le grade d’animateur territorial.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, a autorisé cette création de poste.

## **2010-03-26 – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – AUTORISATION D’ESTER EN JUSTICE**

Par délibération en date du 16 mars 2008, le Conseil Municipal donnait délégation de pouvoirs au Maire pour agir en son nom et sous son contrôle dans un certain nombre de domaines et notamment lui permettait d’intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle « dans les cas définis par le Conseil Municipal ».

Ces cas n’ayant pas été définis dans la délibération originale, le Conseil Municipal, à l’unanimité, a retenu « dans tous les cas où la commune sera concernée ».

## **2010-03-27 – CUCS – PROGRAMMATION 2010**

Lors du Conseil Municipal du 30 juin 2009, la prolongation d’un an des Contrats Urbains de Cohésion Sociale était annoncée. Il a été convenu entre les communes et les services de l’Etat que l’année 2010 verrait la reconduction des actions menées en 2009.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, a approuvé la programmation 2010 et a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la signature de l’avenant financier.

## **2010-03-28 – INFORMATION – TRIBUNES JEAN JAURÈS**

Monsieur le Maire apporte des informations aux conseillers municipaux quant au dossier des tribunes Jean Jaurès, sur la méthode, le programme, le budget et le calendrier.

### **2010-03-29 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2010 – SUBVENTION AU CCAS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le versement d'une subvention de 658.800 € au CCAS pour l'année 2010.

### **2010-03-30 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2010 – ÉTAT DES SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté l'état des subventions 2010.

### **2010-03-31 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2010 – FISCALITÉ – FIXATION DES TAUX**

L'année 2010 est tout à fait particulière en ce qui concerne la fiscalité locale, puisqu'elle est l'année de mise en œuvre de la suppression de la taxe professionnelle. Elle sera remplacée par une taxe cumulant une cotisation sur la valeur foncière des immobilisations et une cotisation sur la valeur ajoutée.

Conformément à ce qui a été annoncé lors des débats d'orientation budgétaire de 2009 et 2010, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser les taux de fiscalité locale de 3 %, sachant que cette augmentation sera la dernière du mandat municipal.

Le Conseil Municipal, moins 4 conseillers qui ont voté contre (Madame Balavoine, Messieurs Hubert, Lemaître et Brunet) a adopté cette revalorisation de 3 %.

### **2010-03-32 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2010 – VILLE D'ÉQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE**

Le Conseil Municipal, moins 4 conseillers qui ont voté contre (Madame Balavoine, Messieurs Hubert, Lemaître et Brunet) a voté le budget primitif 2010 par nature et l'a adopté au niveau du chapitre. L'ensemble des crédits prévisionnels s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 19.037.675,00 € en mouvements totaux pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement.

### **2010-03-33 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2010 – CAMPING MUNICIPAL DE LA SALINE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le budget annexe du terrain de camping.

### **2010-03-34 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2010 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le budget annexe des lotissements.

### **2010-03-35 – BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2010 – BUDGET ANNEXE CIMETIÈRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le budget annexe des cimetières.

### **2010-03-36 – AGORA, ESPACE CULTURES – SPECTACLE DE JOHNNY CLEGG**

En 2008, le Conseil Municipal fixait à 25 € le tarif maximum des spectacles proposés par la ville à l'Agora.

L'opportunité de recevoir Johnny Clegg nous amène à dépasser à titre exceptionnel cette limite pour couvrir les frais engagés. Le tarif unique du billet sera de 27 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné son accord sur l'application de ce tarif exceptionnel.